

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école Ste-Cécile tenue le 13 décembre 2017, à 19h00

**Étaient présents, mesdames, monsieur :**

Véronique Prince, parent  
Dominique Beauchemin, parent  
Evelyne Lussier, parent  
Isabelle Forcier, parent  
Isabelle Desmarais, parent  
Amélie Pomerleau, parent  
Mathieu Brodeur, directeur  
Chantal Olivier, technicienne du service de garde  
Jacqueline Meunier, membre de la communauté  
Kristine Galipeau, secrétaire  
Karine Montreuil, enseignante  
Vicky Guichard, éducatrice au service de garde  
Johanna Fehlmann, membre de la communauté  
Luc Beaudoin, animateur SASEC  
Amélie Ménard, enseignante  
Catherine Turcotte, enseignante

**Étaient absents :**

Vicky Guichard, éducatrice au service de garde  
Catherine Turcotte, enseignante  
Luc Beaudoin, animateur SASEC  
Johanna Fehlmann, membre de la communauté  
Jacquelin Meunier, membre de la communauté  
Dominique Beauchemin, parent

**1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

M. Brodeur constate le quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est proposé par Mme Evelyne Lussier et appuyé par Mme Amélie Ménard.

17CE1718-019

Adopté à l'unanimité

**3. Confirmation à l'égard des mesures budgétaires dédiées et protégées**

M. Mathieu Brodeur nous informe que le Ministre de l'Éducation a demandé aux écoles de détailler toutes les dépenses encourues et à prévoir pour les différentes mesures. M. Mathieu Brodeur nous présente un document afin de nous expliquer les mesures et les montants consacrés à celles-ci.

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

Il est proposé par : Mme Chantal Olivier et adopté à l'unanimité;

Que le conseil d'établissement de l'école Sainte-Cécile confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement : 15011, 15015, 15016, 15021, 15022, 15024, 15025, 15031, 15103 et 15170.

17CE1718-020

Adopté à l'unanimité

#### **4. Campagne de financement classe jumelée.**

M. Mathieu Brodeur nous informe que l'enseignante de la classe jumelée, Audrey Turcot, ainsi que ses élèves ont fait des verrines afin de les vendre pour acheter des livres pour sa classe.

17CE1718-021

Adopté à l'unanimité

M. Karine Montreuil nous informe que ses anciens élèves ainsi que ceux de cette année ont créé des Mandalas et avec ces œuvres les enseignantes ont fabriqué un cahier. Ils aimeraient faire la vente de ces cahiers au coût de 3.00\$ pour faire des achats divers pour la classe.

17CE1718-022

Adopté à l'unanimité

#### **5. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Amélie Ménard et approuvé par Mme Evelyne Lussier de lever l'assemblée à 19h46.

17CE1718-023

Adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Directeur

Présidente

Directeur